

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 8 janvier 2018 à 20h00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présents les conseillers Richmond Viau, Deborah Beattie, Maude St-Hilaire, Lucien Bouchard et Pierre Mineau, tous formant quorum. Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Sont également présents la secrétaire d'assemblée, Sara Czyzewski, et du public.

2018-01-01 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 8 JANVIER 2018

1. Agenda
2. Procès-verbaux du 4 décembre 2017
3. Procès-verbaux du 12 décembre 2017
4. Procès-verbaux du 21 décembre 2017
5. Comptes payables
6. Règlements
 - a) Adoption du règlement no. 287-9 – Compensations 2018
 - b) Adoption du règlement no. 293-3 – Code d'éthique des élus
7. Taux de taxes
8. Taux d'intérêt, arrérages
9. Révision annuelle, traitement des employés
10. Demande de subvention – étude services des incendies
11. Vente pour non-paiement de taxes municipales
12. Participation appel d'offres regroupé, pavage
13. Participation appel d'offres regroupé, sel de déglacage
14. Autorisation - accès aux données , service des incendies
15. Autorisation de dépenses
 - a) administration
 - b) voirie
 - c) service des incendies
 - d) appuis financiers, dons
 - e) autres
16. Rapports mensuels
 - a) Inspecteur de la voirie
 - b) Inspecteur municipal en bâtiment
 - c) Service des incendies
17. Sujets divers
18. Correspondance
19. Période des questions
20. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec le point 17, "Sujets divers", ouvert.

2018-01-02 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 4 décembre 2017, tel que déposé.

2018-01-03 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAL, SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session extraordinaire du 12 décembre 2017, tel que déposé.

2018-01-04 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAL, SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session extraordinaire du 21 décembre 2017, tel que déposé.

2018-01-05 ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2017 ou 2018, ou par une appropriation de surplus ;

IL EST PROPOSÉ le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

201700551	2017-12-08	Devon Watt	442.18 \$
201700552	2017-12-08	Sara Czyzweski	106.04 \$
201700553 & 201700554		Payables séances 8 janvier 2018	
201700555	2017-12-15	Ministère du revenu du Québec	10 085.56 \$
201700556	2017-12-15	Receveur Général du Canada	3 159.98 \$
201700557	2017-12-15	CIBC Visa	854.35 \$
201700558	2017-12-15	Bureau en Gros	238.31 \$
201700559	2017-12-15	Hydro-Québec	1 407.47 \$
201700560	2017-12-15	Rona (FCDQ)	47.79 \$
201700561	2017-12-15	BELL Canada - INTERNET	117.00 \$
201800001	2018-01-08	Aréo-Feu Ltée	1 179.63 \$
201800002	2018-01-08	Dunton Rainville	229.95 \$
201800003	2018-01-08	FQM	49.47 \$
201800004	2018-01-08	Village de Hemmingford	866.00 \$
201800005	2018-01-08	MRC des Jardins-de-Napierville	33 266.35 \$
201800006	2018-01-08	Papeterie Napierville 89 eng.	46.57 \$
201800007	2018-01-08	Recy Compact Inc.	1 647.77 \$
201800008	2018-01-08	Somac Diesel performance Inc.	1 662.13 \$
201800009	2018-01-08	Variétés Hemmingford	61.71 \$
201800010	2018-01-08	Hemmingford Fire services	1 659.00 \$
201800011	2018-01-08	Pavages M.C.M.Inc.	66 191.46 \$
201800012	2018-01-08	Dery Telecom	181.98 \$
201800013	2018-01-08	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	15.78 \$
201800014	2018-01-08	Portes de Garage RSM	675.77 \$
201800015	2018-01-08	Centre de services partagés	567.87 \$

201800016	2018-01-08	JALEC INC.	192.07 \$
201800017	2018-01-08	Gestion USD inc. Loubac	23.45 \$
201800018	2018-01-08	Mecanique Hemmingford	81.42 \$
201800019	2018-01-08	R Hebert Printing	90.26 \$
201800020	2018-01-08	BUDGET PROPANE	437.13 \$
201800021	2018-01-08	Inspections d'échelles D. Thibault	334.58 \$
201800022	2018-01-08	IMPERIAL OIL Ltd. - ESSO	282.37 \$
201800023	2018-01-08	CSE Incendie et Sécurité inc.	1 385.11 \$
201800024	2018-01-08	CLD des Jardins-de-Napierville	177.47 \$
201800025	2018-01-08	PAPETERIE ST-RÉMI	37.37 \$
		Plus salaires estimés	19 000.00 \$
			146 801.35 \$

Les dépenses autorisées à la séance:

201800026 et 201800027		Payables séances 5 février 2018	
201800028	2018-01-08	COMBEQ	431.16 \$
201800029	2018-01-08	FQM	2 285.62 \$
201800030	2018-01-08	Hemmingford Girl Guides	250.00 \$
201800031	2018-01-08	Québec Municipal	321.93 \$
201800032	2018-01-08	Club patinage artistique	50.00 \$
201800033	2018-01-08	La Société d'histoire des XI	200.00 \$
201800034	2018-01-08	Féd.de l'UPA de la Montérégie	500.00 \$
201800035	2018-01-08	Groupe géomatique AZIMUT inc.	2 414.47 \$
201800036	2018-01-08	COMAQ	586.37 \$
201800037	2018-01-08	CSRGDPJL	4 958.67 \$
201800038	2018-01-08	Tourisme Montérégie	494.39 \$
			159 293.96 \$

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 146 801.35\$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

2018-01-06 ADOPTION, RÈGLEMENT 287-9 IMPOSANT UNE COMPENSATION POUR LES FRAIS RELIÉS À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR 2018

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou une partie des biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Hemmingford a adopté un budget qui prévoit des recettes égales aux dépenses qui y figurent ;

CONSIDÉRANT les coûts annuels reliés à la gestion des déchets, y incluant les frais pour la collecte et le transport des déchets et leur enfouissement hors du territoire de la municipalité, et les frais de la redevance ;

CONSIDÉRANT les coûts annuels reliés à la gestion des matières résiduelles recyclables, y incluent les frais pour la collecte porte-à-porte et le transport des matières recyclables à un centre de tri ;

CONSIDÉRANT QUE ces services sont disponibles à tous les propriétaires selon l'unité de logements, commerces, ou industries d'usage sans exception et que ces services sont fournis toute l'année ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire mettre à jour le tarif annuel payable par les propriétaires du territoire du Canton de Hemmingford pour couvrir les coûts de la gestion des matières non recyclables et des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent avec dispense de lecture du règlement a dûment été donné par Jean Pierre Bergeron lors de la séance régulière du conseil tenue le 4 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents

déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mentionné l'objet de ce règlement à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le règlement no. 287-9 intitulé *Règlement imposant une compensation pour les frais reliés à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité du Canton de Hemmingford pour l'année 2018, matières non recyclables (déchets) et matières recyclables* soit adopté ;

QUE le règlement no. 287-9 soit adopté et qu'il entre en vigueur selon la loi.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation dans la salle et au bureau municipal.

2018-01-07 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 293-3 – RÉVISANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX SUITE À L'ÉLECTION MUNICIPALE DU 5 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection municipale du 5 novembre 2017, la Municipalité a l'obligation de réviser le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, conformément aux dispositions des articles 10, 11 et 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Pierre Mineau lors de cette même séance du 4 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle version du règlement est identique à celle en vigueur auparavant ;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard (2) deux jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le projet de règlement no.293-3 règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux du Canton de Hemmingford, et ce, sans changement, suite à l'élection municipale du 5 novembre 2017;

QUE le règlement no. 257-F soit adopté et qu'il entre en vigueur selon la loi.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation dans la salle et au bureau municipal.

2018-01-08 TAUX DE TAXE FONCIÈRE, EXERCICE FINANCIER 2018

ATTENDU QU'en vertu du règlement municipal no. 235, le conseil peut établir le taux de taxe foncière par simple résolution;

ATTENDU QUE le comité des finances recommande l'adoption d'un taux de taxe de 0.46\$/100\$ d'évaluation, pour appliquer au rôle d'évaluation de 2018;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Maude St-Hilaire,

APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER un taux de taxe foncière générale pour l'exercice financier 2018 de 0.46\$/100\$ d'évaluation, tel que recommandé.

2018-01-09 TAUX D'INTÉRÊT, ARRÉRAGES

ATTENDU QUE conformément à l'article 981 du *Code municipal*, le conseil peut décréter par résolution un taux d'intérêt qui s'applique à toutes les créances impayées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le taux d'intérêt sur les arrérages demeure à 12% par année.

2018-01-10 RÉVISION ANNUELLE, TRAITEMENT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le traitement des employés municipaux est réévalué annuellement ;

ATTENDU QUE le comité d'administration recommande au conseil, une augmentation du salaire annuel des employés municipaux travaillant à temps plein, temps partiels et de l'administrateur du service des incendies, au montants recommandés par le comité d'administration ;

ATTENDU QUE le salaire de la directrice générale sera 65, 000\$ pour l'année 2018 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER les recommandations du comité d'administration ci-haut indiquées et d'approuver une augmentation de salaire de base annuel, effectif la 1ère paie de 2018, pour la directrice générale, l'adjointe à la secrétaire-trésorière/dg, les assistantes au bureau, et pour l'administrateur du service des incendies ;

DE MAINTENIR le taux pour les déplacements à .44 \$/km, le tout tel que budgété.

2018-01-11 DEMANDE DE SUBVENTION – ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ RELATIVEMENT À UN REGROUPEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales favorise la réalisation d'études de mise en commun des services en sécurité Incendie en apportant une aide financière aux municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du canton de Hemmingford, village de Hemmingford, Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Édouard, Sainte-Clotilde, Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Rémi, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Valentin et Saint-Blaise souhaitent réaliser une étude d'opportunité;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSE par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYE par le conseiller Pierre Mineau
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la municipalité du Canton de Hemmingford autorise la MRC des Jardins-de-Napierville à déposer une demande d'aide financière au nom des municipalités du canton de Hemmingford, village de Hemmingford, Napierville,

Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Édouard, Sainte-Clotilde, Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Rémi, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Valentin et Saint-Blaise en vue de faire une étude d'opportunité relativement à un regroupement des services de sécurité incendie de ces dites municipalités.

QUE la municipalité du Canton de Hemmingford participe à la réalisation et au financement de l'étude selon la formule de répartition des coûts per capita.

2018-01-12 VENTE EN 2017 DES PROPRIÉTÉS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé au conseil municipal, une liste des propriétés avec des arrérages de taxes municipales pour une période de deux ans, incluant l'année 2016;

ATTENDU QUE selon la politique du conseil municipal, les comptes avec les arrérages de deux ans doivent être transférés à la MRC Jardins-de-Napierville pour vente pour non-paiement de taxes;

ATTENDU QUE les propriétaires impliqués ont été informés de ces procédures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richmond,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE TRANSMETTRE la liste des propriétés qui ont encore des arrérages de taxes et autres charges de deux ans, soit 2016 et 2017, à la MRC Jardins-de-Napierville en date du 31 janvier 2018.

2018-01-13 PARTICIPATION DANS UN APPEL D'OFFRES REGROUPÉ, AMÉLIORATIONS CHEMIN BROWNLEE NORD ET UNE PARTIE DU RANG 3 2018

CONSIDÉRANT QU'un regroupement des municipalités du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville prévoit participer dans un appel d'offres public pour les travaux de revêtement de certains chemins situés sur leur territoire, dans le but de bénéficier des avantages d'un achat en plus grand volume ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville gère l'appel d'offres public au nom des municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QUE pour 2018, les travaux de revêtement sont prioritaires sur une longueur approximative totale de 3.4 km sur chemin Brownlee Nord et 1.6 km sur le rang 3 sur le territoire du Canton de Hemmingford ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richmond Viau,
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford se joigne au regroupement des municipalités pour des travaux de revêtement, tel que ci-haut décrit et selon le cahier des charges préparé à ces fins ;

QUE la Municipalité évalue s'il est avantageux pour la municipalité d'accorder le contrat suite à l'appel d'offres fait individuellement ou l'achat regroupé ;

QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune responsabilité ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires et conserve le droit de se retirer de l'achat regroupé ;

QUE la municipalité approuve les frais reliés à ces procédures du budget des immobilisations de la voirie de 2018.

2018-01-14 PARTICIPATION DANS APPEL D'OFFRES PUBLIQUES PAR REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS, ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE, SAISON 2018-2019

CONSIDÉRANT QU'un regroupement des municipalités du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville prévoit participer dans un appel d'offres public pour l'achat de sel à déglacage pour l'entretien des chemins municipaux pour la saison 2018-2019 afin de bénéficier des avantages d'un achat en plus grand volume ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal de la voirie du Canton recommande une prévision pour l'achat de 400 tonnes métrique de sel pour la saison hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville gère l'appel d'offres public pour cet achat au nom des municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QUE le sel à déglacage en vrac sera réparti et livré périodiquement selon la demande aux points de dépôt dans chacune des municipalités participantes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard, APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford se joigne au regroupement des municipalités pour l'achat de 400 tonnes métriques de sel à déglacage, tel que ci-haut décrit et selon le cahier des charges préparé à ces fins ;

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et sans aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires et conserve le droit de se retirer de l'achat regroupé ;

QUE la municipalité approuve les frais reliés à ces procédures du budget de la voirie pour 2018.

2018-01-15 AUTORISATION AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE DONNER L'ACCÈS AUX DONNÉES COMMUNIQUÉES AU MINISTRE EN VERTU DE L'ARTICLE 34 DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE AU COORDONNATEUR RÉGIONAL EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Hemmingford communique au ministre de la Sécurité publique, en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie, tous les renseignements relatifs aux incendies survenus sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les renseignements communiqués au ministre de la Sécurité publique par la municipalité du Canton de Hemmingford sont stockés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique ne peut, en vertu de l'article 150 de la Loi sur la sécurité incendie, révéler les renseignements relatifs au point d'origine, aux causes probables ou aux circonstances d'un incendie qui lui ont été communiqués en application de l'article 34 ni communiquer un document obtenu en vertu de cet article sans le consentement de son auteur ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Hemmingford souhaite que le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville ait accès aux renseignements communiqués par elle au ministre de la Sécurité

publique, lesquels sont stockés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville doit obtenir un privilège d'accès aux renseignements communiqués au ministre par la municipalité du Canton de Hemmingford en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le conseil autorise le ministère de la Sécurité publique à donner un privilège d'accès au coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville afin que ce dernier puisse consulter les renseignements transmis au ministre de la Sécurité publique par la municipalité du Canton de Hemmingford en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie.

**2018-01-16 RENOUVELLEMENT ABONNEMENT AU SERVICE DE
DIFFUSION GONET 2018**

CONSIDÉRANT QUE le Groupe de géomatique Azimut offre à la Municipalité depuis 2014, un service de diffusion des données du rôle d'évaluation et de la matrice graphique ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les fonds d'abonnement de 2,100\$ plus taxes, ce qui inclut le module d'accès réservé, le module d'accès au cadastre à jour et son historique, le module accès public et mobile, et la mise à jour de la matrice graphique et du rôle d'évaluation, tel que prévu au budget municipal pour le service informatique de 2018.

**2018-01-17 COTISATION 2018, CORPORATION DES OFFICIERS
MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU
QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) offre à ses membres, des officiers municipaux responsables de l'application de la réglementation municipale et provinciale, des formations, ateliers et publications avec des informations nécessaires à leur travail;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Lucien Bouchard
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le paiement de la cotisation annuelle de 350\$ plus taxes pour l'inspecteur municipal en bâtiment et en environnement municipal, des fonds prévus au budget municipal de 2018.

**2018-01-18 COTISATION ANNUELLE, FQM (FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS)**

CONSIDÉRANT QUE depuis nombreuses années, la municipalité est membre de la *Fédération québécoise des municipalités*, une association qui offre plusieurs services aux municipalités rurales incluant des ateliers de formation et des services d'informations;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,

APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le renouvellement de la cotisation de la municipalité pour l'année 2018, de 2 285.61 \$ taxes incluses, tel que prévu au budget de 2018.

2018-01-19 ADHÉSION COMAQ, CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉES DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER l'adhésion à la COMAQ et la cotisation de la municipalité pour l'année 2018, de 1020\$ plus taxes pour deux membres, soit la directrice générale et son adjointe, tel que prévu au budget de 2018.

2018-01-20 RENOUVELLEMENT ADHÉSION QUÉBEC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la publication en ligne 'Québec Municipal' est un portail d'affaires municipales important qui s'adresse au personnel des municipalités,

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la municipalité est maintenant échu depuis plusieurs semaines ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a plusieurs avantages en étant membre en règle et que la municipalité la considère comme étant un outil utile ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Richmond Viau,
APPUYER PAR la conseillère Deborah Beattie
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les frais applicables de 280\$ plus taxes tel que prévu dans le budget municipal de 2018.

2018-01-21 ADHÉSION À TOURISME MONTÉRÉGIE

ATTENDU QUE Tourisme Montérégie fait la promotion des événements, attraits touristiques, culturels, et patrimoniaux des régions de la Montérégie ;

ATTENDU QUE la municipalité désire attiré des visiteurs dans notre région;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les frais d'adhésion à Tourisme Montérégie au montant de 430\$ plus taxes, tel que prévu dans le budget des abonnements de 2018.

2018-01-22 TEST ANNUEL DES RÉSERVOIRS D'AIR – SERVICES DES INCENDIES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ PAR le conseiller Pierre Mineau
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'APPROUVER le paiement de 775\$ plus taxes à Thibault & Associés pour le test annuel des réservoirs d'air pour le service des incendies, tel que prévu au budget pour le service des incendies de 2017.

2018-01-23 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE NAPIERVILLE, APPUI FINANCIER REVUE SUR GLACE 2018

ATTENDU QUE le *Club de patinage artistique de Napierville*, dont plusieurs jeunes de la région de Hemmingford font partie, organise son spectacle fin d'année, «Revue sur glace», qui aura lieu le 14 et 15 avril 2018 ;

ATTENDU QUE le Club demande un appui financier pour aider à défrayer les coûts reliés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le paiement d'un appui financier de 50\$, payable au club local, tel que budgété pour 2018.

2018-01-24 APPUI FINANCIER 2018 HOCKEY MINEUR DE BEAUJEU NAPIERVILLE

CONSIDÉRANT QUE l'Association Hockey mineure Beaujeu Napierville demande à la municipalité, un appui financier pour aider à couvrir une partie des coûts d'inscription des 18 jeunes joueurs résidant au Canton de Hemmingford;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a budgété un appui financier pour cet organisme sans but lucratif pour l'exercice financier 2018, de 140\$ par joueur;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
APPUYÉ PAR la conseillère Deborah Beattie
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le versement d'un appui de 2520\$ pour 2018, soit 140 \$ par joueur du Canton de Hemmingford, tel que budgété pour 2018.

2018-01-25 APPUI FINANCIER 2018 ENTENTE, ARÉNA DE NAPIERVILLE

CONSIDÉRANT QUE le Centre sportif régional groupe DPJL est un organisme à but non lucratif opérant un aréna à Napierville qui dessert la population de plusieurs municipalités incluant celle du Canton de Hemmingford;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une entente avec la CSRGDPJL pour établir une aide financière pour l'achat de certains équipements et de travaux qui doivent être mises à niveau;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière pour ces projets est établie pour une période de 15 ans;

CONSIDÉRANT QUE la contribution du Canton de Hemmingford pour 2018 est de \$1,738.67;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ PAR le conseiller Richmond Viau
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le paiement de 1,738.67\$ pour la contribution financière au CSRGDPJL tel que prévu au budget municipal pour les loisirs de 2018.

2018-01-26 APPUI FINANCIER 2018 PATINEURS, ARÉNA DE NAPIERVILLE

CONSIDÉRANT QUE le Club de Patinage de Napierville demande à la municipalité, un appui financier pour aider à couvrir une partie des coûts d'inscription des 5 jeunes patineurs résidant au Canton de Hemmingford;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a budgété un appui financier pour cet organisme sans but lucratif pour l'exercice financier 2018, de 140\$ par patineur;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ PAR le conseiller Lucien Bouchard
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le versement d'un appui de 700\$ pour 2018, soit 140 \$ par patineur du Canton de Hemmingford, tel que budgété pour 2018.

2018-01-27 APPUI FINANCIER 2018, SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES XI

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Histoire des XI entame sa septième année d'existence et que de nombreux projets ont été mis de l'avant afin de découvrir, préserver et promouvoir l'histoire et le patrimoine de notre région. Citons la présentation de plusieurs conférences, l'édition et la publication du bulletin *L'Écho des XI et le site internet*, la participation au 150^e anniversaire de Louis Cyr et bien d'autres activités ;

CONSIDÉRANT QUE la Société demande le renouvellement de son abonnement pour un montant de 200\$, pour une municipalité de 1000 à 3000 résidents, pour l'année 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le versement d'un appui financier de 200\$ à l'organisme, tel que prévu au budget de 2018 des dons aux organismes.

2018-01-28 COMMANDITE FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de l'UPA de la Montérégie organise le Gala des Agristars 2017, qui aura lieu le 9 avril, une activité qui permettra de rendre hommage aux producteurs agricoles de la Montérégie ayant mené à bien une action valorisante pour l'agriculture, en plus de saluer les producteurs qui s'impliquent activement au sein de la fédération;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération demande à la municipalité, une participation financière dans cette activité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER une commandite de 500\$ du budget municipal de 2018

2018-01-29 APPUI FINANCIER 2018 GUIDES DE HEMMINGFORD

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Guides de Hemmingford demande au conseil, un support financier pour 2018, pour aider à défrayer les coûts des activités pour les 25 membres ;

CONSIDÉRANT QUE les Guides et les 10 bénévoles organisent différentes activités et des levées de fonds annuelles incluant le bazar de Noël qui aura lieu le 28 novembre au Centre récréatif ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER une subvention de \$250 à l'Association des Guides de Hemmingford, tel que prévu dans le budget municipal 2018.

**RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION
MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES**

PÉRIODE DES QUESTIONS

Des résidents posent des questions concernant le déneigement sur le chemin Brownlee sud, les comptes payables, les réserves d'eau pour les services des incendies dans toutes les municipalités de notre MRC et le nouvel inspecteur en voirie.

2018-01-30 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYER par le conseiller Richmond Viau
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la séance soit levée à 20h 42.

Paul Viau
Maire

Sara Czyzewski
Directrice générale et sec-trés

Je, Paul Viau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS : La directrice générale, secrétaire-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus;

2018-01-05	2018-01-06	2018-01-08
2018-01-09	2018-01-10	2018-01-11
2018-01-12	2018-01-16	2018-01-17
2018-01-18	2018-01-19	2018-01-20
2018-01-21	2018-01-22	2018-01-23
2018-01-24	2018-01-25	2018-01-26
2018-01-27	2018-01-28	2018-01-29